

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
139.35

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 20 SEPTEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Commune de Mallemort - Contrat Départemental de Développement et
d'Aménagement 2014/2018 - Tranche 2018.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune de Mallemort pour la tranche 2018 du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2014/2018, faisant apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2017, conformément à l'annexe 1.

Ces modifications sont sans incidence sur l'économie générale de ce contrat. Toutefois, elles conduisent à une modification des affectations, conformément à l'annexe 2.

REQUALIFICATION DU CENTRE-VILLE : REAMENAGEMENT DE LA PLACE R. COUSTET ET ABORDS

La commune souhaite réaménager les espaces publics du centre-ville et plus particulièrement les rues et places principales commerçantes du bas village qui présentent un caractère authentique et un patrimoine paysager de grande qualité.

Le montant global de cette opération, prévue de 2016 à 2018, s'élève à 1 525 000 €HT, dont 1 225 000 €HT pour la tranche 2018. Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention. L'aide départementale pourrait s'élever à 915 000 € dont 735 000 € pour la tranche 2018.

PROGRAMME DE REQUALIFICATION DE VOIES URBAINES

La rue P. Cézanne est située aux abords des écoles primaires et de la médiathèque. Il est envisagé la réfection de la chaussée, l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques ainsi que la création de trottoirs. Les travaux de l'avenue du Lubéron consisteront à créer des trottoirs et une piste cyclable.

Le montant global de ce programme de travaux, prévu de 2014 à 2018, s'élève à 2 238 101 €HT, dont 697 124 €HT pour la tranche 2018. Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention. L'aide départementale pourrait s'élever à 1 336 237 € dont 408 000 € pour la tranche 2018.

ETUDES POUR LA CONSTRUCTION DE DEUX CLASSES A L'ECOLE MATERNELLE L'ESPELIDO

Suite à l'accroissement des effectifs des écoles, la commune envisage la réalisation d'une étude préalable qui déterminera les investissements nécessaires et notamment les travaux d'extension de l'école située avenue Agliana.

Le montant global de ces études, prévues en 2018, s'élève à 20 000 €HT. Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention. L'aide départementale pourrait s'élever à 12 000 €

AMENAGEMENT PAYSAGER AUX ABORDS DU DONJON

Dans un souci de protection et de mise en valeur de son patrimoine, la commune souhaite aménager les abords du donjon, dernier vestige du château de Mallemort. Cet aménagement a pour objectif de redonner une identité à ce site tout en soulignant le remarquable point de vue sur le Lubéron. Dans le cadre du développement touristique, l'office de tourisme proposera la découverte de ce site aux visiteurs.

Le montant global de cette opération, prévue en 2018, s'élève à 100 000 €HT. Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention. L'aide départementale pourrait s'élever à 60 000 €

AMENAGEMENT DU PARC DES DEUX CANAUX

L'aménagement de cet espace naturel, d'une superficie de 3 hectares, permettra de proposer des activités de loisirs nouvelles et variées à l'ensemble de la population. Il s'agit d'installer des équipements liés d'une part aux spectacles de plein air et d'autre part aux activités physiques. Des jardins potagers familiaux et une mare pédagogique seront créés.

Le montant global de cette opération, prévue de 2017 à 2018, s'élève à 600 000 €HT, dont 590 000 € HT pour la tranche 2018. Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention. L'aide départementale pourrait s'élever à 360 000 € dont 354 000 € pour la tranche 2018.

CREATION D'UN PARKING EN CENTRE-VILLE COMPRENANT L'ACQUISITION DE LA PARCELLE G 1517

La commune souhaite acquérir la parcelle G 1517 d'une superficie de 337 m² située en centre-ville afin de réaliser un parking qui desservira la nouvelle maison des associations et la place du bicentenaire.

Le montant global de cette opération, prévue en 2018, s'élève à 240 000 €HT. Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention. L'aide départementale pourrait s'élever à 144 000 €

ETUDES POUR LA REHABILITATION DE LA MAISON PONTIERE

Le projet communal consisterait à développer un site touristique et culturel, intégrant le bâti existant. Ces études permettront de définir les orientations générales pour d'une part, conserver la valeur patrimoniale du site (histoire du pont et de la maison du gardien) et d'autre part, traiter à la fois de la biodiversité environnante mais aussi d'aborder l'histoire de la Durance et de ses risques.

Le montant global de ces études, prévues en 2018, s'élève à 35 000 €HT. Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention. L'aide départementale pourrait s'élever à 21 000 €

REQUALIFICATION DE VOIES DEPARTEMENTALES

La commune souhaite aménager l'avenue des Alpines qui permet de contourner le centre-ville et de rejoindre le bord de la Durance et la partie nord du village. L'avenue est située dans un environnement urbain dense et son état actuel ne permet pas de circuler de manière sécurisée.

L'avenue Joliot-Curie sert de voie d'entrée sud de la commune et donne accès au centre-ville. Elle dessert de nombreux lotissements en plein développement. Actuellement trop étroite pour assurer le croisement de voitures et la gestion des flux piétons et cyclistes sur des espaces sécurisés, l'opération vise à restructurer l'avenue de sorte que les futurs aménagements permettent le partage des différents modes de déplacement.

Le montant global de ce programme de travaux, prévu de 2015 à 2018, s'élève à 1 709 002 €HT, dont 1 699 002 €HT pour la tranche 2018. Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention. L'aide départementale pourrait s'élever à 1 032 025 € dont 1 026 025 € pour la tranche 2018.

La participation globale du Conseil départemental pourrait être fixée à 2 760 025 € pour la tranche 2018 sur une dépense subventionnable totale de 4 606 126 €HT, selon le détail indiqué en annexe 1 qui présente également l'échéancier actualisé.

La dépense est déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental sur l'autorisation de programme 2014-10127T, en application de la délibération n° 201 du 19 décembre 2014.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL